

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 4 (2012)
Heft: 2: Le bonheur ne connaît pas le nombre des années

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualités

Fribourg

Journée de réflexion de l'AFIPA

Dans certaines régions, l'heure est à la fusion administrative des EMS. Dans d'autres, il s'agit de savoir quelles prestations peuvent être mises en commun, respectivement quelles prestations nouvelles peuvent être développées pour les aînés, en cohérence avec les autres prestataires du réseau. Certains murmurent que les petites institutions ne vont pas survivre, d'autres que les grandes structures n'offrent plus la proximité et l'empathie adéquates... Ces questions structurelles et de synergies visent, toutes, une meilleure couverture des besoins d'une commune ou d'une région, au moment où les discussions politiques sont engagées sur le futur «Réseau médico-social cantonal». Le 5 septembre 2012, l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées organise sa traditionnelle journée de réflexion sur «Les synergies entre EMS: pourquoi et comment?»

Programme et inscriptions sur www.afipa-vfa.ch

Neuchâtel

Promotion du maintien à domicile

Le canton de Neuchâtel favorisera le maintien à domicile des personnes âgées en créant de nouveaux appartements protégés. Parallèlement, il entend diminuer le nombre de lits en EMS. Cette stratégie figure dans la modification de la loi de santé acceptée sans opposition le 29 mai dernier par le Grand Conseil neuchâtelois. «Il faut renforcer les possibilités de rester à domicile pour les personnes âgées», a déclaré la conseillère d'Etat Gisèle Ory. Comme d'autres cantons, celui de Neuchâtel doit faire face à un accroissement des coûts de la prise en charge des aînés. La diminution de lits dans les établissements médico-sociaux (EMS) ne pourra se faire que lorsque les logements pour personnes âgées seront en nombre suffisant. «Il n'est pas question pour le Conseil d'Etat de mettre la charrue avant les bœufs», a encore affirmé Gisèle Ory.

(ats)

Vaud

Renouvellement des organes de l'Avdems

Le 21 mai dernier, l'assemblée générale de l'Association vaudoise des EMS a réélu Pierre-Yves Remy à la présidence du comité exécutif de l'association pour un deuxième mandat de trois ans. Les autres membres du comité ont également été reconduits, à l'exception d'Albert Dubois, qui a souhaité remettre son mandat après douze ans de bons et loyaux ser-

vices. Luc Recordon a lui aussi été réélu à la présidence de l'assemblée générale, une fonction qu'il occupe déjà depuis 2000. Enfin, les membres de l'Avdems ont approuvé la nouvelle désignation de l'Ordre professionnel, créé en 2001, désormais appelé Conseil éthique, un nom plus conforme à l'évolution de sa mission. Ce conseil est présidé par Mercedes Novier, en fonction depuis 2008 et reconduite pour un mandat de trois ans.

(Communiqué Avdems)

Prises de position sur l'assistance au suicide

Les deux associations vaudoises d'EMS, l'Avdems, et la Federems, ont réuni leurs membres respectifs dans le courant du printemps afin qu'ils se prononcent sur la prochaine votation cantonale du 17 juin relative à l'assistance au suicide. Ainsi, en des termes quasi similaires, toutes deux recommandent de voter non à l'initiative d'Exit, qui tend «à banaliser un acte aussi grave que l'assistance au suicide» (Avdems), d'approuver le contre-projet du Grand Conseil, par «nécessité de mettre en place un cadre qui permette d'éviter les dérives, tout en respectant l'autodétermination des résidents» (Federems), et de donner la préférence au contre-projet en cas de double oui.

(Communiqués Avdems et Federems)

Curaviva Suisse

Formation des infirmières: Curaviva réagit

Curaviva Suisse a réagi à un article sur la formation des infirmières, paru dans le magazine romand l'Hebdo, le 22 mars dernier. Dans un courrier à la rédaction, son directeur Hansueli Möslé et le président de sa Plateforme romande Jean-Daniel Zufferey ont fait part de leur étonnement face à la façon «pour le moins partiale» de traiter le sujet. Ci-dessous, la réaction de Curaviva dans son intégralité:

«Vos allégations selon lesquelles notre association défendrait une vision de la formation «alémanique, s'inspirant des modèles en vigueur dans les années 50» ne pouvaient rester sans réaction de notre part. Surtout que ce modèle que vous critiquez dans votre article est celui qui a apporté ses preuves dans tous les autres secteurs économiques suisses et qui est présenté dans de nombreux pays comme un modèle.

Curaviva Suisse, par son secteur Formation professionnelle, et la commission romande de formation et RH ont pour objectif de répondre aux besoins des institutions membres en matière de formation et de ressources humaines. C'est pourquoi la question de la création d'une filière ES en soins infirmiers en

Romandie nous tient particulièrement à cœur. Les raisons en sont les suivantes:

- Selon les scénarios de l'OBSAN, il manquera en 2020 entre 4500 et 6500 personnes diplômées du niveau tertiaire dans les établissements médicaux sociaux. Aujourd'hui déjà, les hôpitaux et EMS ont des difficultés à recruter l'ensemble du personnel infirmier diplômé nécessaire au bon fonctionnement des soins.
- Les HES existantes et la HES-SO n'ont pas la capacité de former le personnel en soins infirmiers supplémentaire nécessaire.
- La formation ES permet aux assistantes en soins et santé communautaire CFC ne disposant pas d'une maturité professionnelle de poursuivre leur développement professionnel. Il en va de même pour les détenteurs-trices d'un diplôme Niveau I en soins infirmiers pour qui la formation ES représente la possibilité d'acquérir un titre inscrit dans la systématique fédérale de la formation professionnelle. Cette filière ES, pour le public mentionné, est une opportunité efficiente pour former du personnel infirmier actuellement insuffisant en complémentarité avec celui formé dans la filière HES.
- En ce qui concerne la qualité de formation, un projet de recherche de la conférence des recteurs HES «Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES» a constaté qu'en ce qui concerne le travail au quotidien avec les patients, les étudiants qui suivent les cursus ES et ceux qui préparent un BSc (Bachelor of Science) acquièrent dans l'ensemble des compétences comparables.
- Dans votre article, vous mentionnez que «Pour les partisans, le système a l'avantage d'offrir une accessibilité à tous». Nous tenons à préciser que l'accès à cette formation est ouvert aux personnes qui disposent d'un titre de formation de niveau secondaire II ou jugé équivalent qui soit reconnu en Suisse. Les candidats n'en ayant pas peuvent passer un test d'aptitude pour faire valider leurs connaissances, comme dans beaucoup d'autres formations. Ces mesures ne permettent donc pas à tous d'accéder à ces formations.
- Les formations HES et ES sont toutes deux reconnues au niveau fédéral. Une pratique différente selon les régions linguistiques provoque des inégalités de traitement entre les candidats à une formation tertiaire. Ce problème est particulièrement aigu dans les cantons bilingues, comme le Valais, Fribourg et Berne.
- Dans de nombreux cantons, une grande partie du personnel de soins diplômé est aujourd'hui frontalier ou étranger. Ces diplômés ont le plus souvent des reconnaissances de titres correspondant à un niveau ES.
- De nombreuses institutions membres de notre association entreprennent des démarches de «Skill- and Grademix», afin de déterminer selon leurs missions le personnel dont elles ont besoin. Dans ces perspectives, un panel de professionnels avec des compétences et des niveaux de formation variés est une chance.
- Dans le domaine des institutions pour personnes âgées, nous constatons que le potentiel de recrutement se situe majoritairement auprès des adultes et de ce fait l'ouverture de voies de formation alternatives (en emploi, par validation d'acquis, raccourcies) est essentielle.

- Un nombre de plus en plus important de homes romands sont favorables à l'introduction d'une formation ES, certains envisageant même le recours à des institutions privées. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème entre Alémaniques et Romands comme vous l'avez présenté.

Nous vous rappelons enfin, qu'à l'origine, le modèle alémanique ne prévoyait qu'une formation ES et que l'introduction des formations HES pour les infirmières ayant des fonctions de cadres représente donc un pas des cantons alémaniques vers la Romandie et vers un modèle suisse unique. Ce pas, les cantons romands et la HES-SO, n'ont malheureusement pas encore su ou voulu le faire.

Pour toutes ces raisons, l'existence des deux voies de formations ES et HES en soins nous semble nécessaire et raisonnable. Curaviva et la majorité des associations cantonales romandes souhaitent que la Suisse, par ses cantons, fasse les efforts nécessaires pour former le personnel dont elle a besoin dans les institutions de la santé. Dans ce cadre, nous soutenons la mise en place et le développement de toutes les filières de formation reconnues au niveau fédéral et regretterions que les Romands ne bénéficient pas des mêmes possibilités que les Tessinois et les Suisses alémaniques.»

Plateforme romande de Curaviva

Nouvelles synergies avec la CADES

Lors de leur dernière entrevue, les représentants de la Cades (Centrale d'achats des établissements sanitaires) et de la Plate-forme romande de Curaviva Suisse ont convenu qu'il y avait un potentiel de renforcement de leur collaboration dans le cadre des séminaires de formation. Ceux-ci offrent une possibilité de rencontre entre les acheteurs de la Cades et les professionnels travaillant en institution. L'objectif de ces rencontres est de sensibiliser les acheteurs de la Cades aux besoins spécifiques des utilisateurs. Les produits proposés par la centrale d'achat seront ainsi mieux adaptés à la réalité quotidienne des professionnels en institution et seront proposés à des prix attractifs. Cette nouvelle forme de collaboration sera mise en place dès cette année et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

(Curaviva)

Réflexions sur la coordination gérontologique

La prochaine rencontre romande de Curaviva Suisse aura lieu le 20 septembre 2012 à Lausanne. Pour cette cinquième édition, le thème retenu sera «La coordination gérontologique et les EMS: quelles règles du jeu développer entre partenaires?» Partout en Suisse romande, les questions et les perspectives sont nombreuses quand il s'agit de mettre en place plus d'efficacité dans le réseau, tout en respectant les besoins des aînés. Comment rendre le réseau gérontologique plus efficace et moins cloisonné? Comment mieux accompagner les personnes âgées dans leur recherche de solutions? L'EMS décidera-t-il toujours seul des admissions? Quels sont les premiers effets des DRGs sur les admissions en EMS? De l'admission en long séjour au placement temporaire, la journée sera l'occasion de faire un petit tour d'horizon des différentes solutions cantonales ou des projets en cours.

Plus d'informations sur www.curaviva.ch